



# VIDE GRENIERS GARIDECH

Dimanche 4 septembre 2011

## Formulaire d'inscription

La date limite d'inscription est portée cette année au vendredi 2 septembre 18 H

### Renseignements :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone :

- fixe : \_\_\_\_\_ portable \_\_\_\_\_

### Tarifs :

3 mètres	10.50€
4 mètres	14 €
5 mètres	17.50 €
6 mètres	20.50 €
7 mètres	23.50 €

8 mètres	26.50 €
9 mètres	29 €
10 mètres	31.50 €
11 mètres	33.50 €
12 mètres	35.50 €

13 mètres	37 €
14 mètres	38.50 €
15 mètres	40 €

### Votre demande :

Métrage : \_\_\_\_\_ mètres soit \_\_\_\_\_ euros

Pièces à fournir :

- votre règlement à l'ordre de : Comité des fêtes de Garidech
- d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité
- d'une copie du règlement du vide-greniers signée et comportant la mention « lu et approuvé ».

## REGLEMENT VIDE GRENIERS GARIDECH

Dimanche 4 SEPTEMBRE 2011

Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vide greniers sont délivrés de cette réglementation. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni le comité des fêtes, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

### Retrait des formulaires d'inscriptions :

- en Mairie de Garidech le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h et le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h,
- par le biais du site Internet du comité des fêtes : <http://cfgaridech.free.fr>,
- sur demande de votre part, ce formulaire pourra vous être expédié par courrier à condition d'en faire la demande par écrit et de joindre à votre courrier une enveloppe timbrée comportant vos noms et adresse.

### Dépôt des inscriptions :

Pour valider votre inscription, vous devez retourner le présent formulaire accompagné :

- de votre règlement à l'ordre du Comité des fêtes de Garidech,
- d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité,
- d'une copie du règlement du vide-greniers signée et comportant la mention « lu et approuvé ».

Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription (précisée sur le formulaire d'inscription) ne seront pas prises en compte. Il est donc prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).

Toute inscription incomplète sera rejetée.

Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées.

Pour toute inscription groupée, pensez à préciser les noms des différentes personnes concernées.

### Arrivées / départs :

L'ouverture du parc aux exposants se fera de 5h30 à 8h15. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur l'emplacement réservé. Nous rappelons que des parkings sont à disposition dans le village.

Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h00. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne peut entrer ou sortir du parc entre 8h30 et 17h00. Chaque exposant doit s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers seront prévus à cet effet).

Le Comité des fêtes se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou à des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, envers d'autres exposants ou envers des visiteurs d'exclure du vide greniers les personnes concernées sans possibilité de remboursement.

MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE PARTICIPATION

**Le Président du Comité des Fêtes de Garidech**

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé »